



AVIS DE MISE EN CONCURRENCE
POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
SUITE à
MANIFESTATION d'INTERÊT SPONTANEE

ESPACE DE VENTE

Dénomination et adresse de la collectivité

MAIRIE DE COGOLIN – SERVICE GESTION DOMANIALE – 2 Place de la République – 83310 COGOLIN

Type de procédure :

Arrêté d'occupation du domaine public communal avec mise en concurrence préalable conformément à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 codifiée à l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques visant les autorisations qui permettent à leur titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public « en vue d'une exploitation économique ».

Objet de l'avis d'appel à concurrence :

La commune de Cogolin autorise l'occupation d'un espace faisant partie du domaine public, pour l'installation d'un espace de vente destiné à la commercialisation d'un programme immobilier réalisé sur la commune de Cogolin. Cet avis de mise en concurrence fait suite à une manifestation d'intérêt spontanée.

Cet espace aura une superficie de 15 m² maximale composé d'un module en ossature métallique ; il sera installé sur l'emplacement sis sur le trottoir « ilot » entre la rue dénommée square Jean Moulin et l'avenue Georges Clémenceau, en face de la boulangerie du 102 avenue Georges Clémenceau.

Nature du contrat :

L'autorisation prend la forme d'un arrêté d'occupation temporaire du domaine public non constitutif de droits réels, au sens des articles L.2122-1 et suivants et R.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

Durée :

L'activité est exercée pour une durée de 1 an.

Durée d'autorisation d'exploitation : du 20 mars 2024 au 19 mars 2025.

L'emplacement étant situé sur le domaine public communal, l'autorisation d'occuper ne peut avoir qu'un caractère précaire et révocable.

Redevance :

Conformément au code général de la propriété des personnes publiques, cette occupation donne lieu au versement d'une redevance à la commune. Celle-ci correspond à **minima** au tarif fixé par délibération du conseil municipal, soit 640 €/ mois.

Le candidat devra se positionner sur une redevance mensuelle la plus avantageuse possible.

Critères de jugement des offres :

Redevance : 50 %

Le candidat proposera une redevance mensuelle au moins égale au tarif minimum fixé par le conseil municipal.

Caractéristiques techniques et esthétiques : 40 %

Le candidat produira un dossier dans lequel figurera :

- le descriptif technique du bureau de vente
- Le descriptif esthétique de l'espace de vente
- Le fonctionnement prévu du bureau de vente

Expérience et références du candidat : 10 %

Le candidat présentera le projet immobilier ainsi que la société

Procédure :

- Un avis d'appel public à la concurrence
- Un règlement de consultation
- Un projet d'arrêté valant cahier des charges
- Un plan de situation de l'emplacement

Pièces à produire à l'appui des offres :

- Un courrier manifestant l'intérêt du candidat à présenter une offre,
- Un extrait Kbis de la société ou tout autre document équivalent de moins de trois mois,
- Une présentation du projet et de la société
- Une attestation d'assurance, responsabilité civile professionnelle garantissant les dommages causés aux tiers,
- Le règlement de consultation, paraphé et signé,
- L'arrêté valant cahier des charges, paraphé et signé,
- Un projet présentant l'aspect esthétique, technique et organisationnel du bureau de vente.

Tout autre document jugé utile à la candidature permettant au candidat de démontrer qu'il a les capacités professionnelles et financières pour répondre à la présente mise en concurrence (bilans comptables, chiffres d'affaires des précédentes années, déclaration de banques, ...).

Modalité de retrait des dossiers :

Le dossier de consultation peut être retiré :

Sur le site internet : <http://www.cogolin.fr>

Sur demande par courrier à l'adresse :

Commune de COGOLIN
Service Gestion Domaniale
2 place de la République
83310 COGOLIN

Renseignements

- Par courriel à : imediani@cogolin.fr
- Par téléphone : 04.94.56.65.47

Modalité de remise des offres :

Toutes les pièces du dossier de candidature seront rédigées en langue française.

Les plis devront être remis contre récépissé ou par pli postal adressé en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

**Monsieur le Maire de COGOLIN
Service Gestion Domaniale
2, place de la République
83310 COGOLIN**

Dans ce cas, le document sera remis dans une double enveloppe, la première permettant d'adresser le document, la seconde contenant l'offre doit porter la mention « confidentiel – ne pas ouvrir – candidature ESPACE de VENTE ».

-Date limite de réception des dossiers : Vendredi 08 mars 2024 à 12 h 00

Les renseignements complémentaires peuvent être demandés

Par courrier au service Gestion Domaniale – imediani@cogolin.fr

Par téléphone : 04.94.56.65.47

Date d'envoi de l'appel à candidature à la publication : le 21 février 2024

HOTEL DE VILLE
Place de la République 83310 Cogolin

Tél. : 04 94 56 65 45 - Fax : 04 94 54 03 91